Motion de la section 7

La section 7 du Comité national de la recherche scientifique, à l'occasion du jury de recrutement d'avril 2003, réitère ses protestations devant la très forte réduction du nombre de postes mis au concours dans son domaine cette année. Cette réduction, très supérieure à la moyenne de l'ensemble du CNRS, est en contradiction flagrante avec le contrat d'action pluriannuel de l'organisme, qui met l'accent en particulier sur les STIC, disciplines dont l'importance scientifique et stratégique est reconnue à l'évidence, tant en France que dans tous les autres pays développés.

Cet à-coup brutal dans le recrutement aura des effets néfastes bien connus, et ne sera pas rattrapable. Il décourage les jeunes, il gêne les laboratoires pour mener à bien leurs projets, il donne une image très négative de la politique de la recherche.

La section lance donc un appel pressant à la direction du CNRS et au ministère de tutelle pour que le grave accident de parcours de l'année 2003 ne se reproduise pas dans les années à venir, pour que les décisions brutales et autoritaires qui en sont la cause soient révisées, et pour que le développement du potentiel de recherche dans les STIC soit conforme aux exigences et aux orientations stratégiques affichées et aux attentes de la communauté scientifique dans son ensemble.

Adoptée à l'unanimité